



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 27 mars 2013 à 18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/03/2013
Affichage	21/03/2013

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

THEME : URBANISME 6.

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES - PROJET INTERCOMMUNAL DE CREATION D'UNE VOIE VERTE DE LA GUISANE - MODIFICATION DES EMPRISES FONCIERES - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION PACA.

Etaient Présents : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

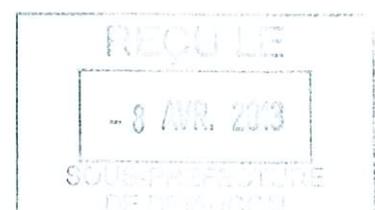
Etaient Représentés :

DUFOUR Maurice pouvoir à MUSSON Pascal.
NICOLOSO Alain pouvoir à PROREL Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à GUIGLI Catherine.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

Absents-Excusés :

DUFOUR Maurice, NICOLOSO Alain, BOVETTO Fanny, ESTACHY Monique, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Bruno DAVANTURE.

Considérant le projet de création d'une voie verte sous maîtrise d'ouvrage intercommunale du SIVM de Serre-Chevalier,

Considérant la nécessité pour chaque commune membre d'acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet,

Vu la délibération en date du 20/10/2011, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a approuvé le principe du projet de création d'une Voie Verte dans le cadre du PADS,

Vu la délibération en date du 19/09/2012, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a approuvé un principe d'emprise foncière de la voie verte et une demande de subvention auprès de la Région PACA pour l'acquisition de ce foncier,

Vu la délibération en date du 31/10/2012, par laquelle le Conseil Municipal de Briançon a autorisé le Maire à acquérir les parcelles nécessaires au projet par voie amiable ou par voie d'expropriation, et à solliciter Monsieur le Préfet pour le lancement de la procédure de DUP avec une enquête publique préalable et une enquête parcellaire conjointe,

Vu l'avis du service des domaines en date du 27/09/2012,

Vu le plan du tracé définitif de la voie verte et l'état parcellaire soumis à enquête publique,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les emprises initialement prévues et inscrites dans la délibération en date du 19/09/2012,

Vu le tableau modificatif du parcellaire ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure d'acquisition amiable ou par voie d'expropriation, les parties de parcelles privées concernées par le projet de voie verte, cadastrées selon le tableau ci-annexé,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure amiable, sur la base d'un prix d'acquisition de 1€ le m², soit pour environ 9 853 m², un total de 9 853 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure amiable, sur la base d'un prix d'acquisition de 11,25 € le m², soit pour environ 34 m², un total de 382 €,
- D'autoriser le Maire, le cas échéant, dans le cadre d'une procédure d'expropriation, de budgéter un forfait pour indemnité de réemploi auprès des propriétaires, estimé à environ 20 % du prix d'acquisition total, soit 2 000€.
- D'approuver le plan de financement ci-après :

Acquisition Foncière	10 235 euros
Indemnité de réemploi	2 000 euros
Montant HT de l'opération	12 235 euros
Conseil Régional PACA (20 %)	2 447 euros
Commune (80 %)	9 788 euros

- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser une demande de subvention maximale en rapport auprès de la Région PACA et de s'engager à respecter les conditions de subventionnement régional.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM


TRANSMIS LE - 4 AVR. 2013
PUBLIÉ LE - 4 AVR. 2013
NOTIFIÉ LE 09 AVR. 2013

Commune de Briançon					
PARCELLES	LIEU-DIT	CONTENANCE DE LA PARCELLE en m ²	EMPRISES DE LA VOIE VERTE en m ²	EMPRISES SOUMISES A DUP en m ²	PROPRIETAIRES
AL 462	AVENUE M. PETSCHÉ	1711	676		COMMUNE
AL 342	LE CROS	461	228		COMMUNE
AL 345	LE CROS	281	202		COMMUNE
AL 346	AVENUE M. PETSCHÉ	97	84		COMMUNE
AL 372	AVENUE RENE FROGER	2695	69	69	PRIVE
AL 348	AVENUE M. PETSCHÉ	370	199		COMMUNE
AK 166	LE CROS	1250	770		COMMUNE
AK 49	SERRE PAIX	385	150		COMMUNE
AK 47	SERRE PAIX	1932	154	154	PRIVE
AK 48	SERRE PAIX	152	24		COMMUNE
AK 45	SERRE PAIX	5295	584	584	PRIVE
AK 374	SERRE PAIX	28614	1071	1071	PRIVE
AK 44	SERRE PAIX	5270	661	661	PRIVE
AK 43	SERRE PAIX	15635	1220	1220	PRIVE
AD 30	LA RIBIERE	25255	1591	1591	PRIVE
AD 32	LA RIBIERE	108	15	15	PRIVE
AD 33	LA RIBIERE	870	421	421	PRIVE
AD 231	LA RIBIERE	3791	20	20	PRIVE
AD 35	LA RIBIERE	885	174	174	PRIVE
AD 129	LE MARTINET	595	99	99	PRIVE
AD 130	LE MARTINET	497	99	99	PRIVE
AD 131	LE MARTINET	466	82	82	PRIVE
AD 132	LE MARTINET	476	106	106	PRIVE
AD 49	11, CHEMIN DE FORTVILLE	760	207	207	PRIVE
AD 54	LE MARTINET	200	163		COMMUNE
AC 208	CLOT DU MARTINET	70	34	34	PRIVE
AC 209	DESSOUS FORTVILLE	2030	150		COMMUNE
AC 210	DESSOUS FORTVILLE	1002	376	376	PRIVE (BDN)
AC 216	DESSOUS FORTVILLE	1548	34		COMMUNE
AC 218	DESSOUS FORTVILLE	745	126	126	PRIVE (BDN)
AC 219	DESSOUS FORTVILLE	438	73	73	PRIVE (BDN)
AC 220	DESSOUS FORTVILLE	910	118	118	PRIVE
AC 221	LA COTE	2610	267	267	PRIVE
AC 222	LA COTE	702	189	189	PRIVE (BDN)
AC 224	LA COTE	1725	173	173	PRIVE (BDN)
AC 228	LA COTE	255	36	36	PRIVE
AC 229	LA COTE	911	110	110	PRIVE (BDN)
AC 232	LE CROS	700	245	245	PRIVE
AC 233	LE CROS	610	78	78	PRIVE
AC 234	MAURE	1172	307	307	PRIVE
AC 235	MAURE	2132	91	91	PRIVE
AC 238	LA GORGE	158	22	22	PRIVE
AC 239	LA GORGE	1330	213	213	PRIVE
AC 241	LA GORGE	1242	137	137	PRIVE
AC 242	LA GORGE	3148	492	492	PRIVE
AC 11	REGUINIER	1481	55		COMMUNE
AC 12	REGUINIER	232	198	198	PRIVE
AC 13	REGUINIER	1748	29	29	PRIVE
Total			12622	9887	

